

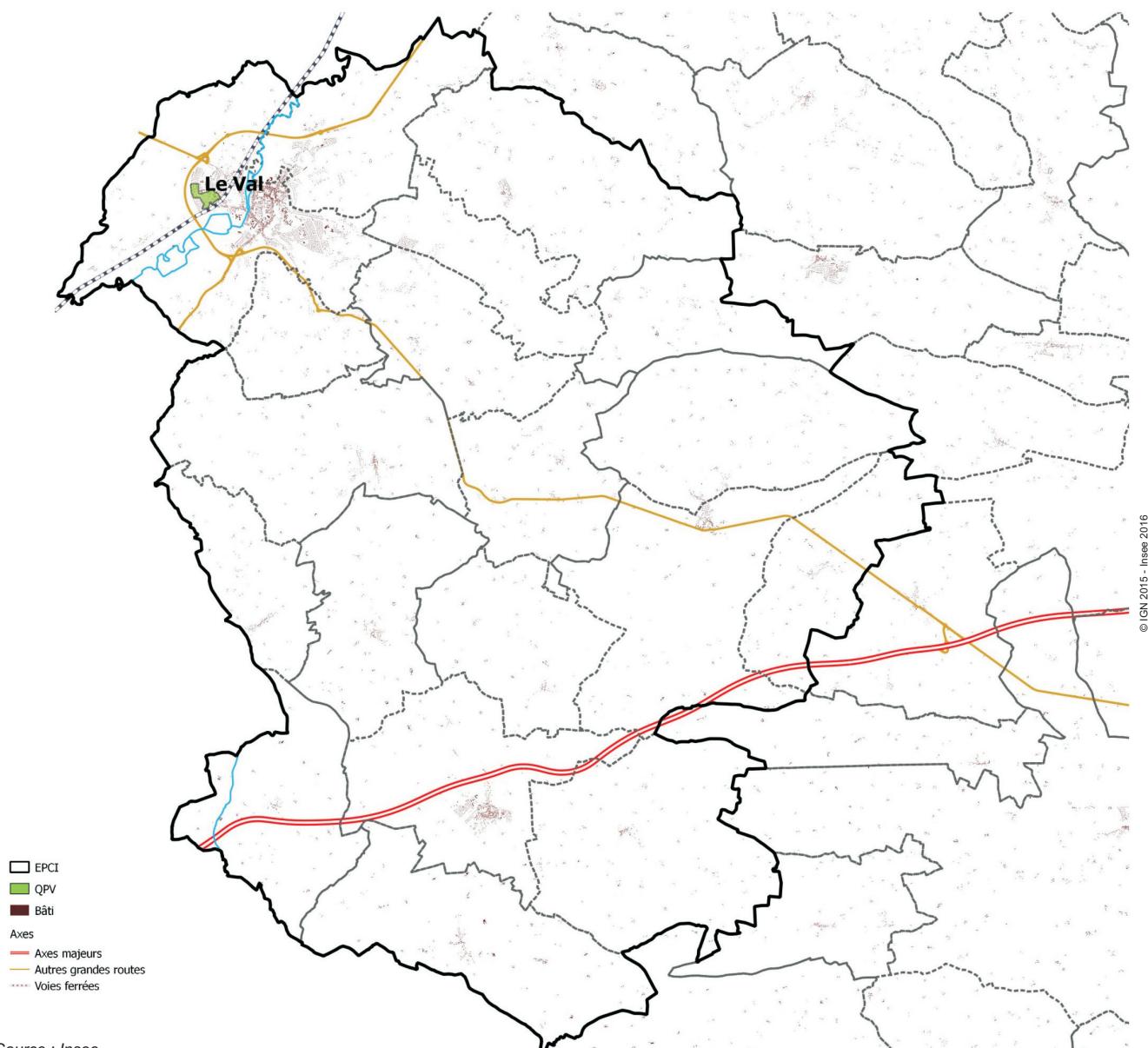
Le quartier de la politique de la ville de la communauté de communes du Perche

La communauté de communes du Perche est composée de 19 communes et compte 18 300 habitants. Le niveau de vie médian ([définitions](#)), appréhendé à travers le revenu disponible par unité de consommation (UC) ([définitions](#)) classe la communauté de communes en septième position sur les dix neuf EPCI ([définitions](#)) de la région ayant au moins un quartier de la politique de la ville. Seules les principales agglomérations du Centre-Val de Loire of-

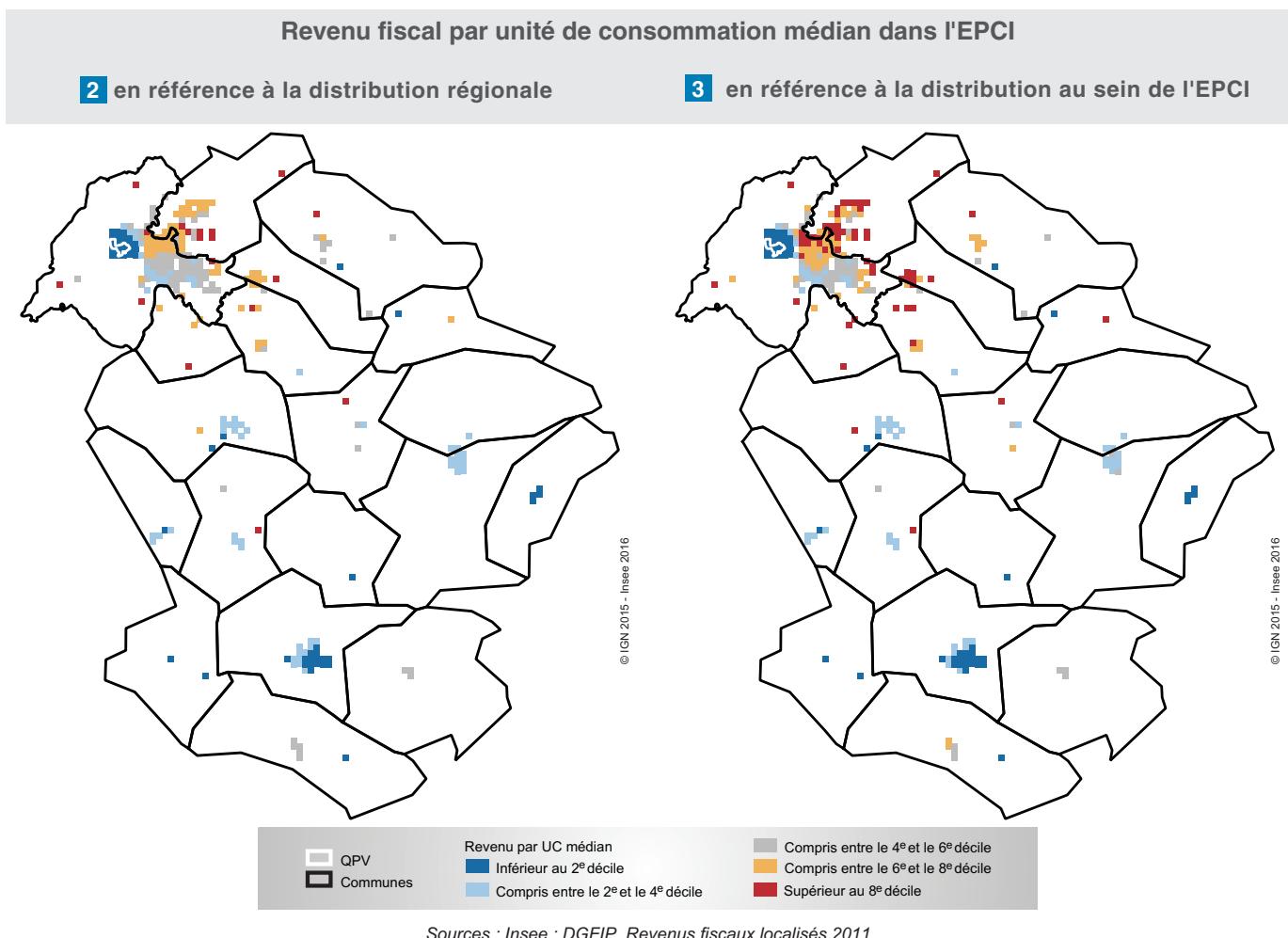
frent un niveau de vie supérieur. La communauté de communes du Perche est donc plutôt dynamique.

La communauté de communes comprend un quartier de la politique de la ville (QPV) dans lequel résident 1 630 habitants, soit 9 % de la population. Ce quartier, Le Val, situé à Nogent-le-Rotrou ([figure 1](#)), a été construit dans les années 50 à 70.

1 Les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la communauté de communes du Perche



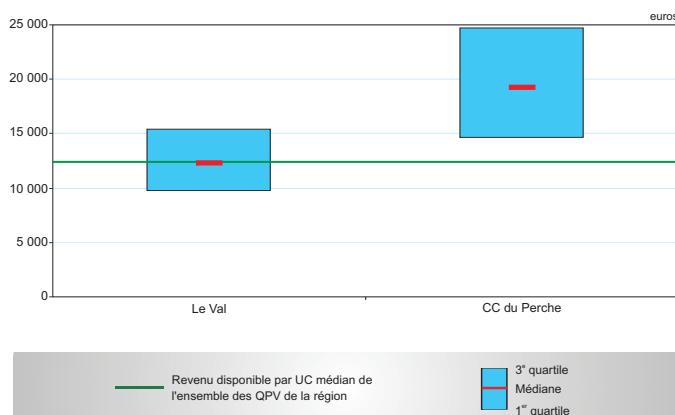
Source : Insee



La situation financière des habitants du quartier, appréhendée au travers du revenu disponible par UC médian, est dans la moyenne de celle des habitants des autres QPV de la région. En effet, la moitié des résidents du quartier

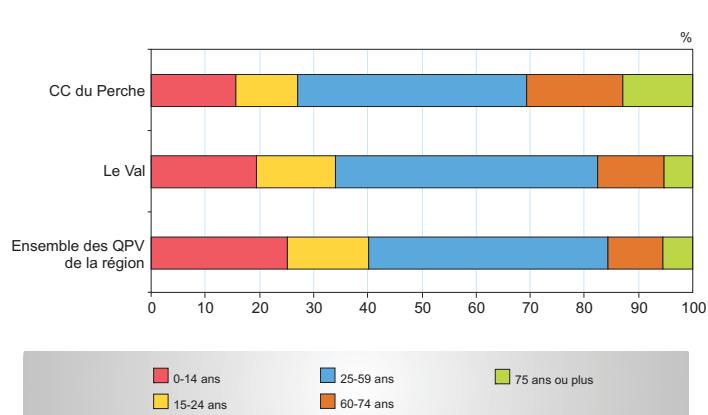
disposent d'un revenu inférieur à 12 360 euros (*figure 4*). La part d'allocataires de la CAF, dont le revenu est constitué pour trois quarts de prestations sociales, est de 38 %, dans la moyenne régionale (*figure 6*).

4 Des revenus disponibles faibles dans les quartiers prioritaires



Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf-Cnav ; CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012

5 Répartition par âge de la population



Source : Insee, Recensement de la population 2010

Eure-et-Loir - Communauté de communes du Perche

6 Principaux indicateurs sociaux

	Population (2)	Part des allocataires CAF élévant seuls au moins un enfant (4)	Part des ménages de 6 personnes ou plus (1)	Part des ménages d'une personne (1)	Part des étrangers (1)	Taux de pauvreté à 60 % (3)	Part des allocataires CAF dont le revenu est composé à 75 % ou plus de prestations sociales (4)	Part d'allocataires bénéficiant du RSA sociale (4)	nombre, %
Le Val	1 628	21,5	2,5	41,1	10,3	45,5	38,3	32,3	
CC du Perche	18 292	16,4	1,2	34,3	1,9	13,0	20,3	17,2	
Ensemble des QPV de la région	157 066	22,2	5,0	40,0	20,7	45,3	36,9	33,5	

Sources : (1) : Insee, Recensement de la population 2010

(2) : Insee, Recensement de la population 2013

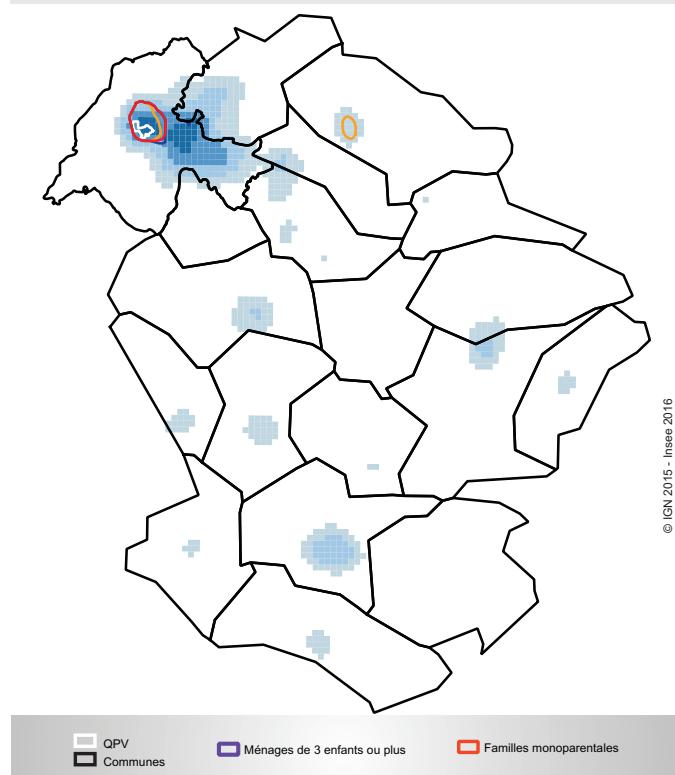
(3) : Insee ; DGFiP ; Cnaf-Cnav ; CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012

(4) : CAF 2014

La faiblesse des revenus s'explique en partie par un accès difficile à l'emploi pour les habitants de ce QPV, notamment pour les familles monoparentales et nombreuses. Ainsi, seuls 46 % de la population en âge de travailler sont en emploi comme en moyenne sur l'ensemble des QPV de la région (*figure 9*). En outre, un peu plus de trois personnes qui travaillent sur dix ont un emploi précaire. Cette situation est plus fréquente au Val qu'en moyenne dans les autres quartiers de la région. Par ailleurs, le quartier héberge de nombreux actifs peu diplômés et chômeurs de longue durée (plus d'un an) (*figure 8*). Cette population peu diplômée n'a qu'un accès que limité à des

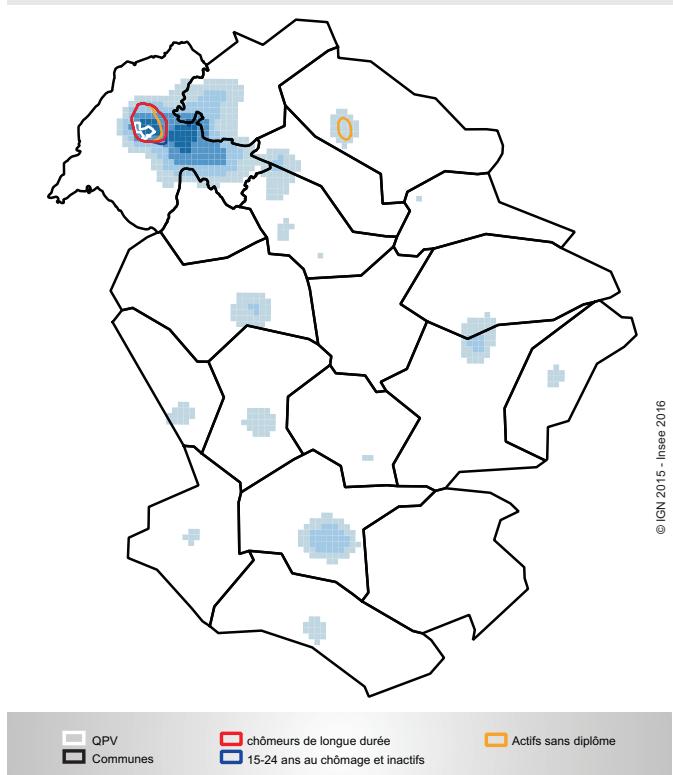
postes à responsabilité et par conséquent à des niveaux de rémunération élevés. Lorsqu'ils sont diplômés, les jeunes ne trouvent pas toujours sur le territoire des postes adaptés à leur niveau de qualification et partent vers des pôles d'emploi offrant plus d'opportunités (Chartres, région parisienne...). Les difficultés face à l'emploi sont accentuées pour les femmes. Face à cette situation, le contrat de ville définit des actions pour faciliter l'insertion sur le marché du travail, notamment des mères élevant seules leurs enfants. De plus, des aides au permis de conduire visent à favoriser la mobilité.

7 Surreprésentation des familles monoparentales et nombreuses



Source : Insee, Recensement de la population 2010

8 Surreprésentation de chômeurs de longue durée et d'actifs sans diplôme



Source : Insee, Recensement de la population 2010

Eure-et-Loir - Communauté de communes du Perche

9 Principaux indicateurs concernant l'emploi et la formation

	Taux de scolarisation des 16-24 ans (1)	Part des personnes de 15 à 64 ans dans la population totale (1)	Part des personnes de 15-64 ans en emploi (1)	Part des femmes de 15-64 ans en emploi (1)	Part des emplois précaires parmi les personnes en emploi (1)	Part des indemnités chômage dans le revenu déclaré (2) %
Le Val	48,5	68,7	45,9	40,6	31,9	10,0
CC du Perche	43,8	60,8	64,8	60,9	16,8	3,2
Ensemble des QPV de la région	48,7	63,9	45,5	40,3	26,3	9,2

nd : Résultat non disponible

Sources : (1) : Insee, Recensement de la population 2010 ,
(2) : Insee ; DGFiP ; Cnaf-Cnav ; CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012

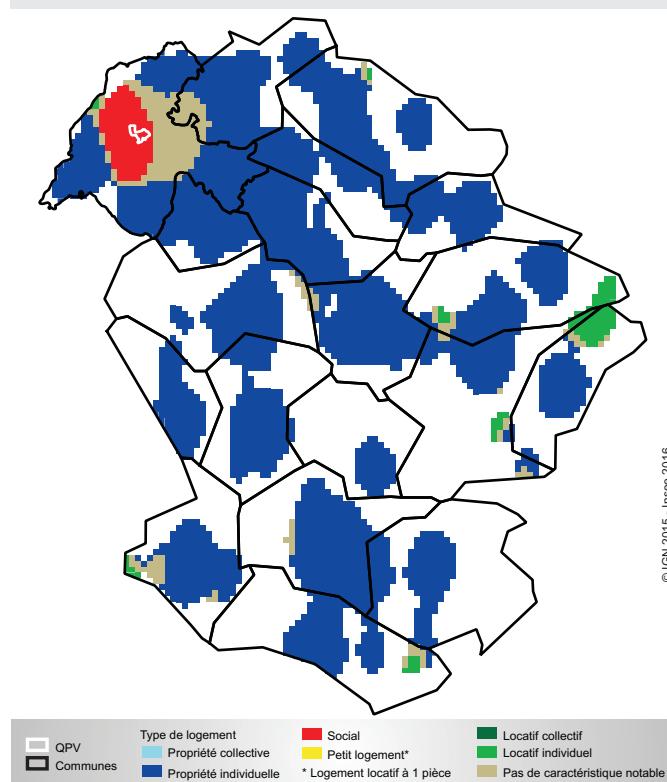
À l'image des autres quartiers de la politique de la ville de la région, la population du Val est jeune comparée à celle de l'EPCI. Ainsi, 20 % des habitants du QPV ont moins de 15 ans, soit quatre points de plus que dans l'EPCI ([figure 5](#)). Le quartier du Val compte également plus de personnes âgées qu'en moyenne dans les QPV de la région, ce qui explique en partie un nombre de ménages d'une seule personne conséquent ([figure 6](#)). La présence importante de familles monoparentales ([figure 7](#)) et le faible niveau de diplôme au sein du quartier ont conduit les acteurs publics à mettre en place des actions visant à améliorer les conditions de vie des habitants. Les établissements scolaires du quartier font partie du réseau d'éducation prioritaire (REP). Des actions d'aide aux devoirs et de soutien à la parentalité, permettant de limiter le décrochage scolaire, sont aussi mises en place. Le QPV

bénéficie également depuis 2007 d'un programme de réussite éducative (PRE). Ainsi, la part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés se situe dans la moyenne de l'ensemble des QPV de la région ([figure 9](#)).

Par ailleurs, un résident du Val sur dix est de nationalité étrangère. C'est deux fois moins que la moyenne de l'ensemble des QPV de la région ([figure 6](#)).

Améliorer le cadre de vie est un des objectifs du contrat de ville. La réhabilitation du patrimoine immobilier, notamment du parc social prédominant sur le quartier ([figure 10](#)), mais aussi la diversification du parc de logements devraient à terme renforcer l'attractivité du quartier. L'aménagement d'équipements et l'amélioration des services rendus aux habitants sont prévus au contrat de ville. ◆

10 Parc de logements majoritaire



Sources : Insee ; DGFiP, Revenus fiscaux localisés 2011